

Téléphone 112.41

ASSOCIATION DES

Téléphone 112.41

Abonnés au Téléphone

SIÈGE SOCIAL :

47, Rue des Mathurins, PARIS (VIII^e Arrond^e)

Pour la Publicité, s'adresser à PARIS-TÉLÉPHONE, 10, Rue Baillet. — Tél. 113.23

" LES TÉLÉPHONES "

" ASSOCIATION DES ABONNÉS "

« L'excès du mal, parfois, engendre le remède; et la crise téléphonique a, durant l'été dernier amené la constitution d'un organisme nouveau et précieux; l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, La tentative mérite d'être signalée et suivie, parce que, d'abord, elle est d'un intérêt immédiat et peut faciliter beaucoup la tâche du Parlement et de l'Administration; ensuite parce qu'elle a de l'avenir et nous présente un exemplaire typique d'une forme de groupement qui se développera de plus en plus dans les sociétés futures; les groupements de consommateurs.

« Le Parlement et l'Administration doivent donc s'habituer à tenir compte de ces Associations qui unissent les gens spécialement intéressés au bon fonctionnement de telle ou telle industrie d'Etat. Les représentants de l'Etat ne doivent traiter ni en intrus, ni en adversaires ces citoyens qui ont le droit d'exiger d'être bien servis et dont le concours peut apporter une aide efficace et indispensable à la réussite de l'exploitation. Pour faciliter cette collaboration, un groupement des Abonnés, L'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE, est nécessaire. Il ne faut pas le décourager, mais l'encourager au contraire, en lui prouvant qu'on tient compte de ses doléances, accueillir ses délégués, les initier au fonctionnement de tous les rouages, solliciter leur contrôle..... »

(Extrait du Rapport présenté au Parlement,
au nom de la Commission du Budget,
par M. MARCEL SEMBAT, Député de la
Seine, Rapporteur du Budget des Postes,
Télégraphes et Téléphones).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. le Marquis M. de Montebello, 12, rue de Prony. Tél. 513.31.

Vice-Président : M. Max Vincent, Avocat à la Cour, 96, rue de la Victoire, Vice-Président du Touring-Club de France. Tél. 211.45.

Trésorier : M. P. Créténier, Négociant-Commissionnaire, 21 bis, rue de Paradis. Tél. 258.87.

Secrétaire : M. F. Thévin, Editeur, 38 bis, Avenue de la Grande-Armée. Tél. 546.78.

Membre : M. E. Archdeacon, 77, rue de Prony, Tél. 511.22.

Membres : MM. Lauzanne, Architecte, 26, rue de Turin. Tél. 211.38.

Max Richard, Président de la Chambre syndicale de l'Automobile, 24, avenue des Champs-Élysées. Tél. 516.78.

P. Munier, 6, rue de Seine. Tél. 822.08.

Dr Trognon, Médecin du Ministère de la Justice, 41 bis, rue Marguerite. Tél. 526.79.

COMMISSION JUDICIAIRE

Président : M. Henri Talamon, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, 3, rue du Cirque, Tél. 528.41

Secrétaire : M. Fernand Lecomte, Avocat à la Cour, 24, rue Montaigne, Tél. 512.11.

Membres : MM. Caron, Agrégé, 1, place Boileau, Tél. 143.96.
Deschamps, Avoué au Tribunal de 1^{re} instance, 17, rue de l'Université, Tél. 728.74.
Rodanet, Avocat à la Cour, 19, rue d'Aumale, Tél. 248.16.

INGÉNIEUR-CONSEIL

M. H-J Webb, 33, Old Queen Street, Londres.

Membres : MM. Rougeot, Avoué à la Cour d'appel, 12, rue du Mont-Thabor, Tél. 292.50.

L. Schmoll, Avocat à la Cour, 14, rue Lord Byron, Tél. 584.46.

Thesmar, Avocat à la Cour, 10, rue de l'Université, Tél. 522.43.

Tollu, Notaire, 70, rue Saint-Lazare, Tél. 254.32.

Touchard, Avocat à la Cour, 140, faubourg Saint-Honoré, Tél. 571.12.

PRÉSIDENT DU COMITÉ DE PROPAGANDE

M. Fallex, Avocat, 8, rue Fromentin, Tél. 102.12.

BUT DE L'ASSOCIATION

L'Association des Abonnés au Téléphone a pour but l'amélioration des services téléphoniques, télégraphiques et postaux.

En ce qui concerne spécialement le téléphone, l'Association s'est donné comme principale mission d'étudier de très près les causes du mal ainsi que les remèdes qu'il était possible d'y apporter.

En conséquence l'Association se propose d'obtenir notamment :

1° La suppression dans le contrat d'abonnement de toutes les clauses draconiennes qui constituent au profit de l'Administration et aux dépens des Abonnés des privilèges intolérables ;

2° Obligation pour l'Administration d'avoir pour ses clients les Abonnés plus de déférence et de répondre à leurs doléances ;

3° Réduction du prix de l'abonnement (avec maximum de 400 francs) par la substitution au tarif forfaitaire actuel du tarif forfaitaire *gradué* pour mettre le téléphone à la portée de tous ;

4° Réorganisation du haut personnel suivant des principes absolument commerciaux et amélioration des conditions de travail du petit personnel, spécialement au point de vue hygiénique ;

5° Constitution d'un nouveau matériel en rapport avec l'accroissement du nombre des Abonnés et avec les progrès considérables de l'industrie téléphonique à l'étranger.

Accessoirement l'Association se met à la disposition de ses membres pour leur fournir les renseignements dont ils auraient besoin et pour transmettre et appuyer leurs réclamations.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous avons l'honneur de prévenir nos adhérents que l'Assemblée générale annuelle des Abonnés au Téléphone aura lieu le **MERCREDI 19 AVRIL**, à 9 heures du soir, dans la Salle des Ingénieurs Civils, rue Blanche, 19.

Nous espérons que les membres de l'Association viendront en grand nombre à cette assemblée, dont il est inutile de leur rappeler l'intérêt et l'importance.

La carte d'identité tiendra lieu de carte d'entrée.

ORDRE DU JOUR

Lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Octobre 1904.

Allocution du Président. --- Compte rendu de l'exercice écoulé et des résultats acquis.

Rapport sur la Situation financière.

Rapport de la Commission judiciaire.

Une Enquête sur le Personnel des Téléphones

LES TRACASSERIES DE L'ADMINISTRATION -- L'INSTRUCTION 1392-72

**Au lieu de donner satisfaction aux Abonnés, l'Administration moleste les Demoiselles du Téléphone.
Des mesures vexatoires. — Instructions grotesques et Règlements inapplicables.
Comment les Personnages officiels se font servir.**

En toute impartialité nous commençons aujourd'hui une enquête sur la situation du petit personnel des téléphones; nous la continuerons dans les numéros suivants.

Lorsqu'un abonné se plaint des défauts du service à l'Administration, celle-ci commence par nier, puis, si elle est acculée à l'évidence, elle accuse volontiers de négligence la demoiselle du téléphone, dont elle voudrait substituer la responsabilité à la sienne propre.

L'Administration a sans doute la machiavélique pensée de brouiller l'abonné et la téléphoniste, de les aigrir l'un contre l'autre; elle veut diviser pour régner.

Pour déjouer ce calcul, il suffit d'exposer les faits. Notre enquête montrera aux abonnés, que les demoiselles du téléphone sont en butte comme eux et plus qu'eux, aux vexations continues de l'Administration; qu'elles sont surmenées, tracassées par des règlements stupides; qu'elles sont placées dans des conditions hygiéniques déplorables et honteuses; qu'elles sont incapables de faire mieux avec l'organisation actuelle; que seule, l'Administration, dont la routine s'oppose à toute réforme du service et du matériel, est responsable de l'état de choses actuel.

Contre l'Administration, nous voulons réunir en un seul faisceau ces deux forces collectives, qui doivent se prêter un mutuel appui et faire triompher leurs revendications réciproques: les abonnés et les demoiselles du téléphone.

* *

Coupez !

L'Administration a des trouvailles ineffables.

Les abonnés réclament des réformes. Tout démontre que notre matériel téléphonique

est en retard de vingt ans sur celui du reste de l'Europe, que l'organisation du service est absurde et qu'une transformation radicale s'impose.

L'Administration répond... en tracassant le personnel !

Au lieu d'étudier un projet d'amélioration,



Désolée!... Mais je suis obligée de vous couper.
C'est le règlement!

de rechercher des perfectionnements pouvant donner satisfaction au public, elle rédige des règlements, accumule des circulaires qui, exécutées à la lettre, rendraient toute communication impossible. Elle multiplie les menaces et les pénalités vis-à-vis du personnel, qu'elle affole et qui ne sait où donner de la tête.

C'est ainsi qu'est née la fameuse instruction 1392-72, dont une circulaire récente a remis

vigueur des prescriptions tombées en désuétude et inapplicables. Cette mesure a soulevé un *tolle* général parmi le personnel. L'Association des Dames employées des Postes, Télégraphes et Téléphones a envoyé à ce sujet une requête très documentée, très judicieuse... et très respectueuse au sous-secrétaire d'État. M. Bérard l'a mise dans ses cartons — sans doute sans la lire — et où elle dormira le long sommeil.

C'est un vrai poème... d'absurdité, cette instruction 1392-72 (on parle parfois de la poésie des chiffres!).

Voici, par exemple, un abonné qui a obtenu une communication (cela arrive!). Il entend mal son correspondant, à cause de la friture (cela arrive aussi!). Il sonne la téléphoniste pour lui demander si elle ne peut pas établir la communication dans de meilleures conditions. Eh bien, si elle se conforme aux instructions, la téléphoniste *doit couper l'abonné*, parce que l'annonceur de fin de communication s'est levé. *C'est le règlement!*

Le correspondant s'est éloigné quelques instants de l'appareil pour aller chercher un renseignement. Son absence se prolonge; l'abonné se demande s'il n'est pas coupé; il sonne. La téléphoniste doit couper: c'est le règlement!

Une téléphoniste quelconque sonne-t-elle par erreur un des deux abonnés en conversation? La téléphoniste doit couper. Le cas est fréquent lorsqu'une téléphoniste croit cette ligne libre, parce que l'annonceur ne fonctionne pas. Une téléphoniste déclare que, dans son service, deux annonceurs sur dix-huit fonctionnent d'une façon satisfaisante!

Le mémoire présenté à M. Bérard nous montre à quel beau gâchis on arrive avec cet incroyable système:

Dans tous les cas où l'annonceur de fin de conversation se lève à tort à l'arrivée, si la téléphoniste coupe, presque toujours les abonnés se réclamant chacun de leur côté, on leur répond: « Pas libre ». Ils demandent alors leurs surveillantes et, quand bien même ils ne les demanderaient pas, leurs téléphonistes doivent signaler l'incident, afin de pouvoir établir les responsabilités en cas de réclamation; les surveillantes de départ se mettent donc en rapport avec celles de l'arrivée, ce qui, à certaines heures, ne peut se faire qu'après d'interminables attentes. Pendant ce temps, un ou plusieurs groupes peuvent être encombrés d'appels, les téléphonistes peuvent manquer de lignes, les surveillantes sont occupées: le service est compromis.

Les Liserés

Un autre exemple montrera l'odieuse sévérité des règlements:

Un abonné n'ayant pas versé de provisions demande une cabine par son numéro téléphonique pour message ou pour conversation.

Lorsque ce cas se produit, si la téléphoniste ignore que le numéro demandé est celui d'une cabine — et c'est très fréquent, attendu que Paris possède aujourd'hui deux cent vingt-trois lignes de cabines publiques et qu'aucun signe visible dans les multiples ne les révèle à l'opératrice — celle-ci donne la communication, et lorsque, après vérification, le service de la comptabilité relève l'irrégularité, la téléphoniste est incriminée et punie. Nous n'insisterons pas sur ce qu'il y a d'incompréhensible dans le châtiment dont elle est l'objet.

Les téléphonistes ont émis le vœu que l'annonceur des cabines fût coloré d'un liseré bleu. C'est fort juste. Pourquoi bleu? Parce que le jaune est déjà pris pour les « officiels ». Ici, ouvrons une parenthèse.

Tous les personnages officiels, hauts fonctionnaires, hommes politiques, ont leur annonceur orné du classique liseré. Cela leur assure le privilège d'être servis les premiers dans le service interurbain.

On sait qu'il n'y a qu'une ligne Paris-Marseille. Un abonné parisien cause avec un correspondant marseillais. Après lui, cinq ou six abonnés, souvent plus, attendent leur tour, qui depuis une demi-heure, qui depuis deux heures. Mais voici que M. le ministre X ou M. l'inspecteur Y demande Marseille. Il doit être servi le premier, avant tous les abonnés qui attendent. Il peut causer une heure si cela lui plaît.

Naturellement, le public ne doit pas être mis au courant de ces augustes mystères. *Il est défendu à la téléphoniste de laisser soupçonner à l'abonné l'existence des communications officielles.* L'abonné ne comprend pas et s'exaspère. Tel a le numéro 1, qui attend une heure.

— Mais, Mademoiselle, j'ai le numéro 1 pour Marseille. Comment se fait-il que j'attende?

Et la téléphoniste stoïque ne peut que répondre par l'irritant: « Pas libre! Attendez! » Si elle dévoilait que le ministre est en communication avec Marseille, ce serait la grave punition, qui sait? la révocation peut-être. Avions-nous tort de dire que l'Administration veut faire endosser ses fautes et ses impérities par la demoiselle du téléphone pour aigrir l'abonné contre un employé irresponsable?

Voilà ce que le règlement prescrit et autorise. Comme privilège, c'est déjà coquet. Mais cela n'a pas paru suffisant aux pontifes de l'Administration. Du moment qu'ils sont tout-puissants et qu'on les laisse agir suivant leur fantaisie, ils auraient bien tort de se gêner.

Donc, même dans le service urbain, lorsqu'un de ces privilégiés demande une communication de Paris pour Paris, les téléphonistes ont le mot d'ordre : elles doivent planter là tous les abonnés pour servir les « officiels ». Car si l'un des gros bonnets est ou se croit mal servi, la téléphoniste est immédiatement inquiétée.

Certains de ces petits potentats sont féroces. Dernièrement, on faisait afficher dans le bureau de Port-Royal une note de service extraordinaire ainsi conçue :

« M. X... sera servi de suite, ou l'employée sera révoquée. »

Or, M. X... n'est qu'un fonctionnaire subalterne. A ce compte, que doit-on faire pour le directeur et le ministre !

Dans ces conditions, le personnel est absolument terrorisé et souvent du caprice ou de la mauvaise humeur d'un haut fonctionnaire naissent les mesures les plus vexatoires et de plus ridicules, telle, par exemple, la nouvelle décision d'après laquelle l'opératrice ne doit sonner l'abonné que « deux petites fois à plat ».

Si l'abonné n'a pas eu le temps de répondre — tant pis pour lui.

Ces faits — on pourrait en citer mille autres — suffiront à édifier nos lecteurs sur la manière dont nos « officiels » savent se faire servir. Fermons notre parenthèse et revenons à l'instruction 1392-72, qui ne nous a pas encore dévoilé tous ses mystères.

* *

Rentrée de la Téléphoniste dans une Communication

Citons textuellement le règlement :

« Tant que l'annonceur de fin de communication n'a pas fonctionné, la téléphoniste ne peut rentrer dans une communication existante, que si cette communication est établie depuis longtemps et si les cordons ou les lignes auxiliaires vont faire défaut. »

Or les abonnés donnent rarement le signal de fin de conversation et les annonceurs de ces signaux sont sujets à de fréquents dérèglages. Il n'est jamais possible d'affirmer, pendant que l'un d'eux reste au repos, que la

communication commencée continue, ou que l'abonné a négligé de donner le signal de fin de conversation ; de sorte que si la téléphoniste ne s'assure pas de temps à autre que la conversation se poursuit, il peut en résulter les conséquences suivantes :

1° Les abonnés sonnent vainement leurs bureaux tandis qu'ils se sonnent entre eux, ce qui les exaspère ;

2° Ces abonnés restent établis sur des lignes ou entre eux pendant ces heures, s'ils communiquent rarement et,

3° Si pendant ce temps ils sont demandés à l'arrivée, la téléphoniste répond justement « pas libre » et, en cas de réclamation, le premier abonné soutiendra avec raison qu'à ce moment-là il était libre ;

4° Lorsque ces abonnés ne causant plus occupent des lignes auxiliaires, celles-ci déjà peu nombreuses viennent à manquer ; pour s'en procurer, les téléphonistes doivent alors s'adresser à la surveillante qui les fait débarrasser : perte de temps, retard dans le service.

5° Le groupe étant constamment encombré de fiches, la téléphoniste est gênée dans ses mouvements, exposée à de fausses manœuvres, coupures de communications en cours, par exemple ; et si pour répondre à cinq, six abonnés appelant, quant ce n'est pas huit, dix et plus, il lui faut malgré tout entrer dans les communications établies pour se procurer un nombre égal de fiches ou de lignes, elle perd un temps considérable, s'énervé, tandis que les abonnés, ignorant ce qui se passe, la sonnent furieusement, prêts à l'invectiver lorsqu'elle pourra enfin leur répondre.

Inutile de souligner ce qu'un pareil système a de grotesque, et d'irritant pour l'abonné.

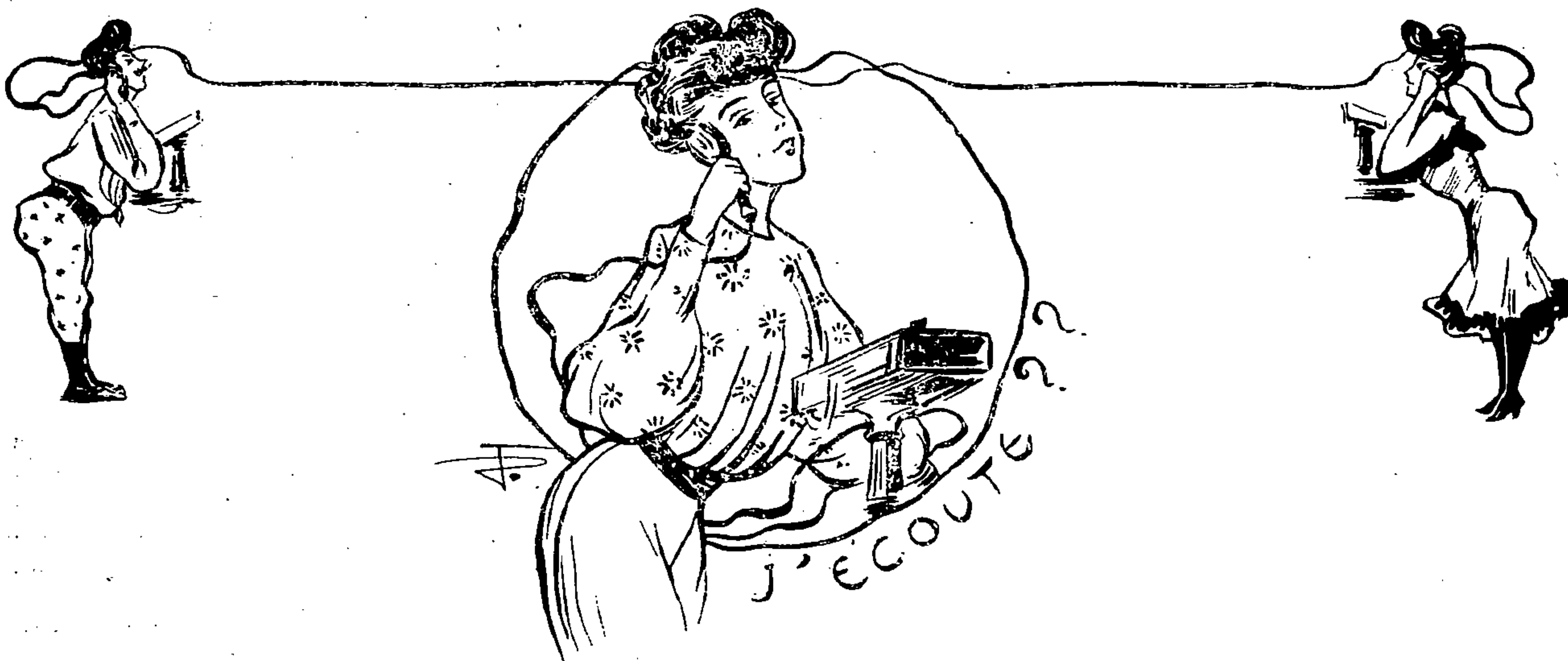
* *

Double Appel

D'après les nouvelles instructions, le double appel est interdit. Si un abonné téléphone à un autre abonné faisant partie d'un réseau différent, sa téléphoniste devra lui donner elle-même la communication, au lieu de le mettre en rapport, comme jadis, avec une employée de l'autre bureau, à laquelle il devait redemander le numéro.

Ce serait parfait... avec de bons appareils. Dans l'état actuel, que se passe-t-il ?

« La téléphoniste dit l'instruction 1392-72, « doit donner suite pendant l'intervalle des « appels aux autres demandes qui lui sont « parvenues ; elle ne néglige pas cependant la « demande primitive, et rentre sur la ligne « pour s'assurer que la conversation est engagée, ou pour rompre définitivement la « communication, après avoir donné l'avis : « X ne répond pas. »



Or c'est précisément ce qui est impraticable et n'est pas pratiqué.

Où la téléphoniste reste sur la ligne, non seulement jusqu'à ce que le bureau correspondant ait répondu, mais jusqu'à ce que qu'il ait donné une réponse ferme concernant le numéro demandé (ce qui, en cas de non réponse, peut durer une minute, et plus si le demandeur insiste). Pendant ce temps, elle se désintéresse forcément des autres abonnés appelants, parce qu'il y aurait beaucoup de chances pour que la réponse fût donnée au premier pendant qu'elle répondrait aux autres.

Ou bien, selon la pratique courante, en cas de non réponse ou d'attente prolongée, elle recommande au premier abonné de ne pas quitter l'appareil et elle répond aux autres demandeurs, tout en revenant le plus rapidement possible au premier pour s'informer de la suite donnée à son appel.

Si la téléphoniste voulait transmettre personnellement toutes les demandes à tous les bureaux demandés, nombre d'appels resteraient en souffrance, sans parler des plaintes de sonnerie qui afflueraient de tous côtés; les abonnés ayant la pratique du téléphone le comprennent si bien, qu'ils n'ont pas cessé d'employer la méthode du double appel, et lorsqu'une téléphoniste soucieuse d'appliquer le règlement s'y oppose, ils ne manquent pas d'en exprimer leur étonnement ou de s'en plaindre à la surveillante.

Le règlement est donc tellement absurde qu'il est impossible de l'appliquer. Voilà qui donne une fière idée de notre administration !

J'écoute !

Enfin, en toute circonstance, les téléphonistes doivent dire *j'écoute* ! au lieu de *allô* ! qui est supprimé.

Pourquoi cette innovation ? On serait bien embarrassé de le dire. Peut-être pour donner matière à des punitions multiples. Chaque téléphoniste qui est prise à dire *allô*, a une heure de travail supplémentaire. On traite ces demoiselles comme les collégiens de jadis. Il ne manque plus que la fêrule !

D'ailleurs l'innovation est fort malheureuse.

Lorsque pour un motif quelconque la téléphoniste doit manifester sa présence sur une ligne soit à un abonné, soit à un collègue d'un autre bureau, elle ne peut user du mot « *j'écoute* », dont la signification précise ne correspond pas à sa situation présente; lorsqu'elle le fait néanmoins, pour observer l'instruction, ou l'interprétation qui en est généralement faite, elle s'attire des abonnés des réflexions très variées.

— Vous m'écoutez ! mademoiselle, dit l'abonné qui cause à un ami ou... une amie. Mais je n'ai pas besoin que vous m'écoutez !

Supposons que pour une cause ou une autre, distraction de sa part, bruit dans sa maison, audition faible, etc. un abonné n'entende pas son correspondant, ce qui arrive assez fréquemment au début de la conversation, il réclame le numéro demandé; si sa téléphoniste lui répond : *j'écoute* il pensera qu'elle a oublié son appel, a négligé de le servir ou se moque de lui; il deviendra furieux; tandis qu'en pareille circonstance sa téléphoniste lui dit ordinairement : « M... tel numéro est à l'appareil, parlez ». Il prête alors un peu l'oreille, ne se laisse plus distraire, fait cesser le bruit autour de lui et parle.

On pourrait donner mille autres exemples dans lesquels l'emploi du mot *j'écoute* est déplacé.

Puis ce mot, répété des centaines de fois dans la journée, est bien plus fatigant à dire que *allô*... Mais qu'importe aux faiseurs de circulaires ?

Automates ?

La conclusion à tirer de ces règlements absurdes a été posée avec beaucoup de justesse dans la requête adressée par les téléphonistes à M. Bérard :

Autrefois était considérée comme employée habile celle qui, grâce à une dextérité admirable, parvenait à débarrasser continuellement son groupe de toutes les communications achevées, et ne manquait de fiches que lorsque sur chacune des siennes on aurait pu suivre une conversation.

Ce nouveau mode d'exploitation fait de la téléphoniste d'arrivée un automate, rôle incompatible avec le matériel dont l'administration dispose pour les besoins du trafic actuel ; tandis qu'en raison de ce matériel devenu insuffisant, il faut au contraire, pour *mécontenter aussi peu que possible* le public, des téléphonistes qui lui soient dévouées, s'ingéniant sans cesse à lui donner satisfaction par mille moyens pratiques que les instructions toutes théoriques ne peuvent pas prévoir ; des téléphonistes, enfin, encouragées dans cette voie par des chefs aux conceptions larges et soucieux non pas de la lettre, mais de l'esprit des instructions *dont l'intention n'est pas évidemment de contrarier et le public et le personnel*.

Les quelques expressions soulignées sont d'une ironie savoureuse. Qui donc douterait que le sous-secrétariat des postes et télégraphes ne fût payé — comme l'enfer — de bonnes intentions ?

(A suivre.)



La perception de l'Abonnement à domicile

Un arrêté ministériel

Pourquoi ne le fait-on pas connaître au public ?

Les conditions de la perception à domicile

On se plaint, et à juste titre, du dérangement causé par le versement du prix de l'abonnement au téléphone, payable au bureau du réseau auquel est relié le poste téléphonique.

Beaucoup d'abonnés ignorent que moyennant l'accomplissement d'une simple formalité la perception de l'abonnement peut s'effectuer à domicile.

Cette ignorance est fort excusable, car l'admini-

nistration fait tout le nécessaire pour tenir secret l'arrêté qui autorise la perception à domicile. Cet arrêté, qui ne fait que consacrer le droit commun — n'est-il pas juste que l'Etat, comme tout commerçant, se dérange pour ses encaissements ? — cet arrêté, dis-je, devrait figurer dans le contrat d'abonnement et être porté à la connaissance du public. Il n'en est rien. Pourquoi ?

Nous avons pu nous procurer ce texte presque introuvable. C'est un arrêté ministériel du 30 novembre 1903. En voici la teneur :

ARTICLE PREMIER

Les redevances téléphoniques, soit pour termes trimestriels d'abonnement, soit pour taxes de communications, frais de travaux, parts contributives, etc., sont recouvrées au domicile des abonnés qui en font la demande.

ART. 2

Tout nouvel abonné fait connaître le mode de paiement qu'il entend adopter pour le règlement des sommes dont il est redevable et le contrat qu'il signe spécifie nettement le mode de délibération qu'il a choisi. Ledit contrat indique, en outre, si le recouvrement à domicile doit être limité à l'abonnement ou bien s'il s'étend aux autres redevances.

ART. 3

Tout abonné qui, postérieurement à la signature du contrat, désire payer à domicile, en fera la demande par écrit, au receveur chargé du recouvrement de son abonnement, en indiquant nettement s'il désire payer également à domicile les autres redevances.

ART. 4

Indépendamment d'un droit de timbre de 25 cent. dû pour toute quittance dont le montant excède la somme de 10 francs (loi du 13 brumaire an VII, art. 15), chaque recouvrement à domicile donne lieu, de la part de l'abonné, au paiement d'un supplément de 25 centimes qui est ultérieurement réparti ainsi qu'il suit :

Au receveur	0 10
Au facteur qui a effectué l'encaissement.	0 15

ART. 5

Les dispositions qui précèdent seront mises en vigueur à partir du 1^{er} février 1904.

Dans notre *Bulletin* du mois d'août dernier nous avons déjà traité la question du droit de timbre à 0 fr. 25, actuellement soumise à la Cour de Cassation.

Mais que penser du supplément de 25 centimes destiné à être partagé entre le receveur et le facteur ? N'est-il pas un peu ridicule de voir le receveur, qui ne quitte pas son bureau, s'arroger

un humiliant pourboire de dix centimes aux dépens de l'abonné? Cette petite chinoiserie administrative ne manque pas de saveur.

Quelques détails complémentaires sont fournis par l'instruction qui complète le décret. L'abonné est prévenu trois jours à l'avance du passage du préposé. S'il n'est pas présent lors de la première présentation, un avis lui est laissé pour l'informer de la date à laquelle le récépissé lui sera présenté.

Détail amusant. Le préposé de l'administration chargé du recouvrement doit être en grand uniforme. Sinon l'abonné doit refuser de payer. L'administration serait-elle capable de le faire payer une seconde fois si l'agent n'avait pas la tunique réglementaire?

Le Tarif forfaitaire gradué

Les Objections au système de la Conversation taxée. — Un Moyen-terme équitable — Nul ne paiera davantage, beaucoup paieront moins.

Le projet de M. Decker-David, député du Gers, relatif à la substitution du tarif forfaitaire gradué au tarif forfaitaire actuel, a été assez diversement accueilli parmi les abonnés du téléphone.

Le principe lui-même donne lieu à certaines critiques assez vives et aussi à quelques malentendus. Il importe donc de remettre les choses au point.

Le système forfaitaire gradué, croyons-nous, est celui qui concilie le mieux les intérêts de tout le monde, des petits et des gros abonnés, de ceux qui téléphonent une ou deux fois par jour, comme de ceux qui ont cent communications et plus dans la journée.

Le système de la conversation taxée paraît peut-être plus juste, théoriquement et à première vue. A l'examiner de plus près, on est bien forcé de reconnaître qu'il deviendrait fort onéreux pour les gros abonnés, si minime que soit le taux de la communication. D'ailleurs, lorsque la consommation d'une denrée se fait en grande quantité, le prix de la marchandise n'augmente pas proportionnellement à la quantité : cent communications par jour ne doivent pas coûter cent fois plus qu'une seule.

Une autre objection, faite par M. Decker-David au système de la conversation taxée, est, celle-là, moins fondée. L'honorable député, après avoir reconnu que ce système est lié à l'emploi du compteur automatique, ajoute :

« La grosse difficulté inhérente à cet appareil réside en ce que son fonctionnement est intimement lié à l'emploi du signal de fin de conversation, très difficile à obtenir des abonnés. »

Cet argument avait une valeur il y a quelques années ; aujourd'hui, il n'en a plus. Tous ceux qui sont au courant des derniers perfectionnements de la téléphonie savent fort bien qu'on a remédié à cet inconvénient dans les nouveaux appareils. L'abonné qui a terminé sa conversation n'a pas besoin de recourir à un signal spécial pour prévenir la téléphoniste. Le signal de fin de conversation est donné automatiquement par le simple raccrochage des récepteurs. Donc aucune difficulté à enregistrer le nombre des communications de chaque abonné.

Mais il y aurait un autre inconvénient plus grave à employer ce système sans atténuation. L'abonné voudra-t-il s'astreindre, de son côté, à prendre note de toutes ses communications ? Ce travail ne lui semblera-t-il pas fastidieux, et ne sera-t-il pas matière à erreurs possibles ? En cas de divergence entre le chiffre de l'abonné et celui de l'administration, de nombreuses contestations ne tarderaient pas à surgir. Ne vaut-il pas mieux éviter une cause perpétuelle de réclamations, qui ne se termineraient jamais à la satisfaction de l'abonné ?

Le système forfaitaire gradué répond à toutes ces objections. Chaque classe donnerait droit à un nombre moyen de communications mensuelles. Chacun connaissant la fréquence de ses conversations téléphoniques, se rangerait lui-même dans la catégorie correspondante, de manière à rester en-deçà du chiffre maximum.

Supposons, par exemple, que la première classe donne droit à cinquante communications par mois, la deuxième à cent. Celui qui se sert de son téléphone une fois par jour, en moyenne, déclarera, en s'abonnant, qu'il entend faire partie de la première classe ; celui qui téléphone environ trois fois par jour se rangera de la deuxième.

L'administration enregistrerait le nombre

de communications mensuelles de l'abonné. Aucune discussion entre eux à ce sujet, aucune constatation de chiffres, sauf dans un seul cas : si l'abonné dépasse le maximum de communications mensuelles qui lui est accordé. Dans ce cas, il paiera le tarif de la classe supérieure.

Mais, nous ont demandé plusieurs de nos adhérents, le système forfaitaire gradué n'empêchera-t-il pas la situation de quelques abonnés au point de vue pécuniaire ? Ceux d'entre nous qui ont un très grand nombre de communications par jour ne paieront-ils pas davantage ?

A cela nous répondons :

Non ! le tarif de la classe la plus élevée ne *devra en aucun cas, dépasser 100 francs*. Les petits abonnés seront dégrevés, mais ce ne sera pas au détriment des autres. *Personne ne paiera davantage, beaucoup paieront moins.*

On pourrait, par exemple, établir cinq classes, allant de cinquante en cinquante francs, avec 200 francs pour minimum et 400 francs pour maximum.

Ce qu'il importe avant tout, c'est de mettre plus de justice dans les tarifs et de dégrever les petits abonnés qui, avec le tarif forfaitaire actuel, sont honteusement exploités par l'administration.

A travers la Presse

Les Gaïetés et les Tristesses du Téléphone.

Un Abonné en Quarantaine.

— Les Téléphonistes surmenées. —

Les "Signalés". — A l'Étranger.

La question téléphonique ne cesse pas d'intéresser nos confrères de la grande presse parisienne, qui ne se montrent pas tendres — et c'est justice — pour l'Administration.

La *Presse* a publié deux intéressants articles qui se complètent, les Gaïetés et les Tristesses du téléphone. Les gaïetés, c'est la mise en quarantaine d'un de nos adhérents — qui a trouvé la plaisanterie de mauvais goût et a répondu à l'Administration du tac au tac. Je laisse à notre confrère le soin de nous conter les tribulations de M. Weill :

Un abonné est-il exigeant, veut-il simplement user de ses droits d'abonné... ? crac ! on prend contre ce « fâcheux » le remède souverain... le silence... ! le silence exaspérant qui accueille désormais ses « appels désespérés » !

Un commerçant, M. Julien Weill, est en ce moment la victime de cette muette rigueur.

Mais, heureusement pour lui, M. Weill est membre de l'« Association des abonnés au téléphone », cette ligue jeune encore, mais déjà célèbre.

M. de Montebello, en qualité de président-fondateur de la ligue en question, vient d'être saisi d'une plainte de son administré ; M. Weill lui fait, dans une lettre piquante, l'histoire de ses malheurs :

« ... Après de nombreuses réclamations faites au bureau de la Villette, auquel je suis rattaché, je n'ai jamais pu obtenir d'autres résultats qu'un silence d'un quart d'heure ou vingt minutes — sans exagération aucune — chaque fois que je sonne pour demander une communication.

« Le même procédé, d'ailleurs, est employé envers mes clients qui recourent au téléphone pour s'entretenir avec moi !

« ... Je précise un fait. J'ai eu dernièrement la douleur de perdre un proche parent. Dans la matinée, vers dix heures, on demandait mon numéro pour m'annoncer le deuil qui me frappait. Il a été impossible à mon correspondant d'obtenir la communication, et force lui fut de me dépêcher un commissionnaire !

« Or, je n'ai pas bougé, ce matin-là, de mon bureau, au-dessus duquel est installée la sonnerie. »

Envisageant ensuite le cas où sa démarche n'aurait pour lui aucun résultat, M. Weill ajoute :

« Dans ce cas, j'adresserai à tous mes clients ou amis une circulaire ouverte dans laquelle, exposant le sans-gêne intolérable de l'administration, je leur ferai part de ma résolution de ne plus me servir désormais du téléphone ; en même temps, je me refuserai énergiquement à acquitter le prix de mon abonnement. »

*
*
*

Mais les téléphonistes sont-elles responsables de cet état de choses ? Non pas, car elles sont surmenées, elles sont à la merci d'une administration tracassière affolée par les justes réclamations du public, et qui leur demande un travail au-dessus de leurs forces. Ce sont les tristesses du téléphone...

Et voici ce qu'une téléphoniste déclarait au rédacteur de la *Presse* :

Il faut à la téléphoniste une agilité, un sang-froid de tous les instants pour donner, surveiller, rompre à temps les communications. Combien ai-je vu de mes jeunes compagnes qui, à un moment donné, harcelées, éperdues, impuissantes à « dégager leur tableau », fondaient en larmes ou tombaient évanouies ! Les chefs les faisaient remplacer à leur groupe, et tout était dit, car « ils savent », eux.

Celle qui « ne sait pas », c'est l'administration. Ou, plutôt, elle ne veut pas savoir. Attaqué par la presse, notre sous-secrétaire d'Etat n'a songé qu'à une chose : faire marcher le service à coup de mesures disciplinaires. En novembre dernier, l'administration nous ordonnait l'application, à la lettre, d'un règlement tombé depuis longtemps en désuétude, parce que inapplicable à l'époque actuelle, le nombre des communications ayant doublé. Puis, ce furent des décisions extraordinaires.

Un « pointage » fut organisé. La surveillante a un cahier où chaque téléphoniste est pointée : 1° lorsque son tableau est trop encombré de fiches ; 2° lorsqu'un abonné se plaint, que ce soit à tort ou à raison. Deux pointages suffisent pour faire revenir la téléphoniste un soir qu'elle est libre ou un dimanche. Après dix pointages, la téléphoniste est appelée par le chef de son bureau. Elle s'entend parler de révocation et menacer, d'une manière générale, de faire huit heures de service par jour au lieu de sept. Enfin, le zèle de la surveillante est mis lui-même à l'épreuve : la surveillante est punie si le nombre de ses pointages n'est pas suffisant.

De cette confession d'une téléphoniste il faut extraire ce curieux passage, où on nous apprend

Dans les Chambres Syndicales

**La Chambre Syndicale de la Papeterie
L'Association et le projet Failliot**

Un exemple à suivre. - Les cahiers du commerce

Nous sommes heureux de constater que le mouvement de protestation contre l'organisation téléphonique actuelle gagne chaque jour du terrain parmi les Chambres syndicales.

La Chambre syndicale de la Papeterie, dans une de ses dernières réunions, s'est entretenue de notre Association et du projet de M. Failliot, relatif à la réfection du matériel téléphonique, dont nous avons entretenu nos lecteurs.

Voici le compte rendu des observations qui ont été échangées à ce sujet :

M. TIXIER. — Dans l'avant-dernière séance du Conseil de la Chambre syndicale des Papiers en gros, j'avais fait part à nos collègues de la création de la Société des Abonnés au Téléphone, qui a pour but d'améliorer le service des téléphones ; ce Syndicat a dépassé 6.000 abonnés, et je crois qu'il y aurait avantage à faire partie de ce Syndicat, dont la cotisation est de 5 francs par an.

M. FAILLIOT. — Je suis partisan que l'on s'abonne tous à ce Syndicat et suis persuadé qu'aucun de nous ne reculera devant la modique somme de 5 francs. Je viens de déposer à la Chambre un projet de loi portant emprunt de 25 millions en vue des travaux à faire pour la formation de nouvelles lignes téléphoniques permettant de donner satisfaction à tous les abonnés ; l'emprunt sera remboursable en cinq annuités et prélevé sur les bénéfices du service téléphonique. La Chambre est d'accord sur ce projet, y compris MM. Bérard et Sembat ; je prierai donc en temps voulu la Société des Abonnés au Téléphone de vouloir bien l'appuyer.

M. TIXIER. — Il est certain que s'il faut faire des démarches, je suis convaincu que la Société fera le nécessaire en temps opportun.

M. Failliot sait qu'il peut compter sur notre concours.

Nous espérons que son intéressant projet sera voté dans le plus bref délai.

* *

La Chambre syndicale des Bois à œuvrer nous a adressé une note très documentée relative aux imperfections du service téléphonique.

Nous souhaitons que les autres Chambres syndicales suivent cet exemple. Ainsi pourrait se former, en réunissant tous ces desiderata,

un cahier des revendications du commerce et de l'industrie de France — comme les célèbres « cahiers » de 1789 — devant lesquelles les pouvoirs publics seraient bien obligés de s'incliner.

Nul doute que les Chambres syndicales, avec la haute autorité dont elles disposent, ne soient en mesure, en combinant leurs efforts, de faire triompher leurs revendications qui sont les nôtres.

Voici la lettre qui nous a été adressée à ce sujet :

Paris, le 1^{er} avril 1905.

Monsieur le Président,

En notre qualité de membre de l'Association, j'ai l'honneur de vous soumettre une note concernant le service téléphonique parisien que la Chambre syndicale des Bois à œuvrer, appartenant à notre groupement, désire voir prendre en sérieuse considération.

Avec la certitude que vous voudrez bien lui donner la suite qu'elle comporte, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes dévoués sentiments.

Le Président.

La Chambre syndicale se plaint d'abord des lenteurs exaspérantes des communications. Elle rappelle que le personnel, plein de bonne volonté, mais absolument débordé, n'est pas responsable de cet état de choses.

Elle fait ensuite des remarques très justes sur de graves imperfections de l'*Annuaire*.

La liste alphabétique des Compagnies, Sociétés, etc., serait à modifier. Par exemple, la Compagnie Générale des Omnibus devrait se trouver à la lettre o et non à la lettre c, car on peut oublier le titre exact et ne pas se rappeler si on a affaire à une Compagnie ou à une Société générale ou anonyme, etc. Dans ce cas, il devient presque impossible de retrouver le nom qu'on cherche.

Il faudrait, à la suite de la liste alphabétique, rétablir gratuitement la liste professionnelle des abonnés, jadis gratuite et réduite aujourd'hui à fort peu de noms, depuis qu'on demande aux abonnés un supplément pour y être inscrits.

Dans ce cas, il faudra réduire le nombre des professions. Par exemple, les bijoutiers sont inscrits sous treize rubriques, qu'on pourrait avantageusement remplacer par une seule.

Voilà de justes observations dont l'administration, espérons-le, fera son profit.

❧ ❧ ❧ ❧ ❧

Le Congrès du Commerce

La participation de l'Association des Abonnés au Téléphone. — La Vice-présidence d'un Groupe offerte à M. de Montebello

On sait que notre confrère *le Matin* organise un Congrès du Commerce qui s'ouvrira à Paris le 1^{er} juin prochain.

Le Comité d'initiative a adressé à notre président la lettre suivante pour solliciter son concours.

Paris, le 1^{er} avril 1905.

Monsieur le marquis de Montebello,
12, rue Prony, Paris

Monsieur,

La position inférieure dans laquelle sont placés à l'heure actuelle l'Industrie et le Commerce Français n'a certainement pas échappé à votre compétence.

Au moment où aux causes déjà anciennes d'un malaise trop général viennent s'ajouter des sujets nouveaux d'inquiétude : traités allemands avec le pays de l'Europe centrale, modification des voies internationales de trafic, il paraît opportun de rechercher les motifs de la situation faite à notre Commerce et à notre industrie, d'y porter remède.

C'est le programme du Congrès du Commerce qui se tiendra à Paris du 1^{er} au 5 juin prochain.

Le Congrès sera présidé par M. Trouillot, ancien Ministre du Commerce.

Il est dû à l'initiative du Groupe parlementaire du Commerce extérieur et il est organisé par le journal *Le Matin*.

L'Association des anciens Elèves de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales est chargée de la partie technique.

Les travaux seront répartis entre plusieurs groupes et nous serions heureux de vous voir accepter la Vice-Présidence du groupe XII dans lequel sera traitée la question : « Des postes, télégraphes et téléphones ».

Nous savons que votre concours éclairé est toujours acquis aux œuvres d'intérêt général et nous avons le ferme espoir que vous voudrez bien vous associer à la tentative si intéressante faite en faveur de la défense de notre Commerce national.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Député, Président du groupe
Parlementaire du Commerce
Extérieur,
Président du Comité d'organisation,

FRANÇOIS DELONGLE.

Le Président du Comité de
l'Association des Anciens élèves
de l'Ecole des Hautes Etudes
commerciales, chargé de
l'organisation technique.

P. SCHMITT.

M. de Montebello a répondu qu'il acceptait avec plaisir la Vice-Présidence qui lui était offerte.

Représentée par son président, l'Association

des abonnés au téléphone participera donc d'une façon active aux travaux du Congrès et fera valoir le programme de revendications de ses adhérents, qu'elle n'a cessé de défendre énergiquement en toutes circonstances.

Nous rappelons à nos Lecteurs que depuis le 1^{er} Mars, le Siège Social a été transféré de la rue Greffulhe au N° 47 de la rue des Mathurins (VIII^e).

Le Téléphone automatique à Stockholm

Notre confrère « *L'Actualité* » (1) publiait en première page, dans son numéro du 19 mars dernier, trois gravures des plus intéressantes montrant comment, à Stockholm, on comprend les besoins du public.

On y a en effet installé, dans les avenues, de coquets kiosques, dont les portes demeurent fermées, tant que l'on n'a pas versé par une petite fente une menue monnaie correspondant à 0 fr. 25. Sitôt que le versement est fait, les portes s'ouvrent, et le téléphone est à la disposition du public, pour appeler un poste central, qui vous met en communication avec la personne dont vous avez besoin. De cette façon, il n'y a plus encombrement aux cabines téléphoniques des bureaux de poste et le téléphone est vraiment mis à la disposition du public de la façon la plus populaire.

Quand verrons-nous une semblable installation à Paris?

Ajoutons que la Suède tient le premier rang pour la vulgarisation du téléphone. On y compte, en effet, un abonné pour 58 habitants! Le prix de l'abonnement n'est que de 25 francs par an. Une fois de plus, c'est du Nord que nous vient la lumière... et le progrès!

Nous remercions notre excellent confrère d'avoir bien voulu nous communiquer ces clichés et nous le félicitons d'avoir ainsi mis à même quelques centaines de milliers de Français — car son tirage dépasse maintenant cent mille exemplaires par semaine — de voir comment l'administration comprend les besoins du public à l'Etranger.

(1) *L'Actualité*, hebdomadaire illustré, journal de la Famille, 20 pages. — 10 centimes le numéro.



LE PETIT RIOSQUE FERMÉ
(Communiqué par l'Actualité)



LA DEMANDE DE LA COMMUNICATION
(Communiqué par l'Actualité)



LE TÉLÉPHONE EN PLEINE RUE
(Communiqué par l'Actualité)

Echos de Partout

La Grève des Abonnés

De M^{me} Anna Thibaud, l'actrice bien connue, nous recevons ce laconique et spirituel billet :

« — Je trouve si *énervant* l'emploi du téléphone, que je vais me désabonner. Je crois qu'une grève d'abonnés pourrait nous donner quelques satisfactions. »

On comprend le découragement des abonnés avec l'organisation actuelle. Que penseraient M. Bérard et M. Rouvier de cette grève d'un nouveau genre?

*
* *

Chansonné !

Rien ne manque plus à la gloire de M. Bérard, qui connaît maintenant les honneurs de la chanson. Relevant une expression malheureuse du Sous-Secrétaire d'État, qui avait parlé à la Chambre de « sévir sévèrement », le *Journal officiel des Locations* brode sur ce thème quelques couplets amusants. Voici l'un d'eux :

Mais d'autre part, comme il est juste,
Mesdemoiselles, il a dit
— Toute la Chambre l'entendit —
D'éviter tout langage fruste,
Quand vous parlez verbalement.
Sinon, gare le châtement !
Clic ! clac ! clic ! clac ! sa main auguste
Saura sévir sévèrement.

Serait-il vrai, une fois de plus, que tout finit par des chansons?

*
* *

Budget autonome

Aux propositions de loi en faveur des téléphones que nous avons déjà signalées, ajoutons celle qu'a déposée récemment M. Massabuau, député de l'Aveyron, au nom de la Commission chargée d'examiner les projets de lois portant règlement définitif du budget des exercices 1899, 1900 et 1901.

Le second paragraphe est ainsi conçu :

« Le Gouvernement est invité à préparer pour 1906 un budget annexé des Postes, Télégraphes et Téléphones, contenant pour chaque branche spéciale de ces trois exploitations un compte par recettes et dépenses permettant d'en apprécier le rendement commercial. »

C'est l'acheminement vers l'autonomie de ce budget, que nous ne cessons de réclamer.



Microphone... pour la pêche

Il va y avoir, paraît-il, en France — qui le croirait ? — des gens heureux qui n'auront pas à se plaindre du téléphone ! Ce sont les pêcheurs de harengs principalement.

Voici ce que l'on vient, en effet, d'imaginer. On prend un microphone, organe essentiel du téléphone, on place cet appareil dans une caisse métallique étanche, qui est mise en plongée dans l'eau dont on veut évaluer la plus ou moins grande richesse en poisson. Il ne reste plus qu'à écouter au



récepteur qu'un fil relie au microphone immergé.

On entend, paraît-il, très distinctement les mouvements des poissons aux abords de l'appareil. Suivant le bruit perçu, on conclut à une plus ou moins grande quantité de poisson.

L'appareil avait donné des résultats excellents dans la mer du Nord pour signaler le passage des bancs de harengs.

Au lieu de harengs, ne s'agirait-il pas de vulgaires canards? — N. D. L. R. ».

*
* *

Guide de l'abonné au téléphone

Nous signalons à nos lecteurs l'intéressant *Guide de l'abonné au téléphone*, que vient de faire paraître M. Arveuf chez Oberthur. Les abonnés trouveront dans cette petite brochure, très documentée, tous les renseignements techniques et pratiques qui peuvent leur être utiles. Ce guide, qui coûte 0 fr. 80, est complété par un supplément relatif au tarif des conversations téléphoniques.



Tribune des Abonnés

On réclame. — L'Administration fait payer deux fois. — Notre action.

Nous répondrons sous la rubrique « Tribune des Abonnés » à toutes les lettres, réclamations, observations de nos adhérents, qui nous paraîtront avoir un intérêt général. Nous publierons les lettres les plus caractéristiques, lorsque nous en aurons obtenu l'autorisation.

*
* *

M. Leleu nous révèle une nouvelle exigence de l'Administration, qui consiste à faire payer un double abonnement pour un seul numéro téléphonique.

Voici les deux lettres qu'il a adressées à ce sujet à la Direction des Postes. Elles se passent de commentaires :

Paris, le 14 mars 1905.

Monsieur le Directeur
des Postes et Téléphones (Service urbain),
Paris.

En août dernier, j'avais contracté avec votre Administration un abonnement téléphonique n° 432-57, 202, Faubourg Saint-Denis.

Le 22 octobre dernier, j'ai racheté la maison FARRADESCHE, 25, rue Pastourelle, déjà munie du poste téléphonique 291-31, et ai demandé à votre Administration si je pouvais reporter à la rue Pastourelle, sous le n° 291-31 déjà existant, l'abonnement précédemment contracté Faubourg Saint-Denis, sous le n° 432-57.

Votre Administration y a acquiescé, en me faisant même payer 40 francs à titre de frais de transfert.

Or, depuis cette époque, votre Administration me fait payer à la fois l'abonnement au poste 291-31 de la rue Pastourelle, ce qui est logique, et l'abonnement du poste 432-57 du Faubourg Saint-Denis, dont elle avait reconnu elle-même la suppression et le transfert à la rue Pastourelle; votre Administration, en réponse à une première réclamation de ma part à ce sujet, m'a même répondu d'une façon erronée et sans régulariser cette situation.

J'espère que cette façon arbitraire de traiter un contribuable a assez duré et vous demande de faire ce nécessaire pour que :

1° Il soit reconnu que je ne suis titulaire que du poste n° 291-31;

2° L'argent que vous avez indûment encaissé pour le compte du poste n° 432-57, après en avoir vous-même reconnu la suppression et le transfert, me soit rendu, sans que je sois obligé de le réclamer à nouveau.

Faute de réponse satisfaisante dans les vingt-quatre heures, je serai obligé de confier la défense de mes intérêts à l'Association des Abonnés au Téléphone de Paris.

Je vous présente mes sincères salutations.

Signé : CH. LELEU.

L'Administration répond. . . que l'on va étudier la question ! Quinze jours se passent sans que l'abonné reçoive satisfaction. Nouvelle lettre de M. Leleu :

Paris le 30 mars 1905.

Monsieur le Directeur des Postes et Téléphones,
Service urbain, Paris.

Le 14 écoulé, je vous ai écrit pour me plaindre de la prétention qu'avait votre Administration de me faire payer deux abonnements téléphoniques : j'ai bien reçu, en réponse à ma plainte, une lettre me disant que l'on étudiait ma réclamation, mais, en réalité, depuis quinze jours je n'ai pas reçu satisfaction. Que penserait-on d'un industriel ou commerçant qui mettrait un temps pareil pour répondre à sa clientèle !

J'espère que vous pourrez remédier à cette lenteur inexplicable en me répondant par prochain courrier; et, dans cette attente, je vous présente, Monsieur, mes sincères civilités.

Signé : CH. LELEU.

Grâce à son attitude énergique, M. Leleu, dont nous avons pris les intérêts en main, a enfin

obtenu satisfaction. En, effet à la date du 6 avril, il recevait le *mea culpa* administratif suivant :

Paris, le 6 avril 1905.

MONSIEUR,

En réponse à votre lettre du 14 mars dernier, relative à l'abonnement de la maison Farradesche à laquelle vous avez succédé, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la résiliation du contrat n° 58,987 a été admise à partir du 1^{er} décembre 1904.

La somme de 200 francs payée pour les échéances des 1^{er} décembre 1904 et 1^{er} mars 1905 du contrat précité sera, par suite, affectée au paiement de l'échéance du 16 mars de votre abonnement téléphonique (contrats 66,906 et 23,616).

L'excédent restera acquis comme acompte sur le montant du trimestre suivant, venant à échéance le 16 juin prochain, à moins que vous ne demandiez, par écrit, le remboursement de la somme versée en trop.

J'adresse toutes les instructions nécessaires au Receveur du bureau n° 7, afin qu'il vous soit donné complète satisfaction pour le règlement définitif de ce malentendu, au sujet duquel je vous exprime tous mes regrets.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur des Postes
et Télégraphes de la Seine.

Mais que penser d'une Administration vis-à-vis de la quelle il faut toujours recourir aux moyens extrêmes si on ne veut pas se laisser exploiter ?

*
* *

La lettre suivante nous signale un exemple, typique entre tous, de la façon déplorable dont le public est servi :

Paris, le 5 avril 1905.

Monsieur le Président de l'Association
des abonnés au Téléphone.

J'ai l'honneur de vous donner copie de la lettre que j'adresse aujourd'hui à M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, en vous priant, si vous le jugez à propos, de la publier dans votre prochain numéro. Ce sera une nouvelle preuve du mécontentement produit par l'organisation déplorable et si coûteuse du service actuel des téléphones.

« Monsieur le Sous-Secrétaire d'Etat
« aux Postes, Télégraphes,
« Téléphones,

« J'ai le regret de me plaindre du service des téléphones.

« Ce matin, à 9 h. 10, j'ai demandé le n° 412.08, je
« n'ai pas obtenu de réponse. J'ai insisté, sans
« plus de résultat. 10 minutes après, on m'a mis
« en communication avec un autre abonné. Ceci
s'est renouvelé deux autres fois. J'ai demandé

« la surveillante, on m'a répondu deux fois encore :
« pas libre — enfin, à 10 heures, c'est-à-dire, 50
« minutes après, la surveillante qui a été très
« courtoise, je le reconnais, m'a fait donner le N°
« demandé.

« J'ai trois ou quatre communications par jour,
« — j'attends 50 minutes pour les obtenir, — je paie
« 400 francs par an, — c'est pour moi, tout à fait
« ridicule. — Aussi, je préfère donner ma démission
« d'abonné au téléphone. — Veuillez, je vous prie
« m'accuser réception de cette démission, *unique-*
« *ment* motivée par le manque de complaisance ou
« de temps de l'employé qui s'occupe de mon
« numéro téléphonique.

« Je communique cette lettre à M. le Président
« de l'Association des abonnés au téléphone, dont
« je fais partie. — Veuillez agréer, etc. »

Agréez, je vous prie, Monsieur le Président, mes salutations les plus empressées.

C. BENOT.

Le Perfectionnement de la Téléphonie

DANS LE MONDE

Interview de M. John HESKETH

— L'enquête d'un Ingénieur australien. —
— Systèmes et Tarifs —

L'excellence de l'organisation téléphonique
aux États-Unis.

M. John Hesketh, ingénieur-électricien du *Post Master General Department*, de l'Etat de Queensland, regagnait dernièrement l'Australie après un grand voyage d'études aux États-Unis et en Europe.

A la veille de son départ, le journal anglais *l'Electrical Engineer*, sachant qu'il avait fait une ample moisson de précieux documents relatifs au perfectionnement de la téléphonie, résolut de profiter de cette occasion pour lui demander quelques renseignements sur les résultats de son enquête dans les deux mondes.

M. Hesketh était spécialement envoyé par le *Post Master General* d'Australie, pour prendre part au Congrès International des Electriciens à Saint-Louis, et pour étudier les différents systèmes télégraphiques et téléphoniques en Amérique et en Europe, dans le but de préparer un rapport officiel destiné à guider les autorités du *Commonwealth* dans le développement de la télégraphie et de la téléphonie en Australie.

Comme on le verra, M. Hesketh a été surtout séduit par les systèmes américains. En Europe, il parle de l'Angleterre, de la Belgique, de la Hollande, de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Autriche,

de la Russie même. Pas un mot de la France. C'est une humiliation bien méritée pour notre administration routinière.

M. Hesketh est bien connu d'un grand nombre de nos lecteurs. C'est le type de l'ingénieur moderne, homme d'action au jugement clair et rapide, qui exprime facilement, sous une forme simple et pénétrante, ses impressions et ses opinions.

Notre confrère a eu la bonne fortune d'aborder M. Hesketh pendant une heure où il se trouvait heureusement libre, car c'est un homme fort occupé, que ses multiples travaux absorbent toute la journée et même une partie de la nuit. Sans s'attarder à d'inutiles préliminaires, il l'aborda en entrant aussitôt dans le vif du sujet, comme il sied entre *businessmen* anglo-saxons qui n'ont pas de temps à perdre :

— Monsieur Hesketh, l'*Electrical Engineer*, sachant que vous avez consacré plusieurs mois à l'étude de la téléphonie en Amérique et en Europe, désire savoir, pour en faire profiter ses lecteurs, où vous avez été, ce que vous avez vu, quelles sont vos impressions, et ce que vous allez faire en rentrant chez vous.

— La question est un peu vaste, mais je vais m'efforcer de vous satisfaire, au moins en partie.

Après avoir débarqué en Amérique, à San Francisco, j'ai étudié la téléphonie dans les principales villes d'Amérique, du Pacifique à l'Atlantique, visitant vingt villes en tout — y compris des villes importantes, telles que San Francisco, Salt Lake City, Chicago, Saint-Louis, Detroit, Cleveland, Buffalo, Grand Rapids, Boston, Rochester, New-York, Philadelphie et Washington.

Partout où deux systèmes se faisaient concurrence, je les ai examinés tous deux.

J'ai passé quelque temps en Europe. En Angleterre, j'ai vu Londres, Glasgow, Newcastle, Liverpool et Hull. Dans toutes ces villes, j'ai étudié également les deux systèmes concurrents, toutes les fois que le cas se présentait. Sur le Continent, j'ai décrit un assez vaste cercle, passant par Anvers, Bruxelles, La Haye, Copenhague, Stockholm, Berlin, Varsovie, Vienne, Budapesth, Munich, Zurich et Paris.

— Vous n'avez certainement pas perdu de temps ! Puis-je vous demander quelle est votre impression générale sur l'exploitation du téléphone ?

— L'Amérique, sans aucun doute, vient en tête, tant pour le développement général de la téléphonie — c'est-à-dire l'utilisation de ce service par le public — que pour son développement technique. La grande avance qu'a l'Amérique en matière téléphonique est nettement visible. En Europe, c'est en suivant l'expérience américaine que se fait le meilleur ouvrage.

La vulgarisation du Téléphone

Il semble résulter de l'historique du téléphone en Amérique, que les Américains ont plus volontiers recours au service téléphonique que les Européens. Ils sont plus prompts à se servir des nou-

veaux moyens de communication, et chaque perfectionnement dans le service, chaque accroissement des facilités est aussitôt employé avantageusement par le public.

Comme exemple de l'extension qu'a prise le service téléphonique en Amérique, je vous dirai que, pendant mon voyage, je n'ai jamais couché dans une chambre où il n'y eût un téléphone, dont je pouvais me servir non seulement pour le service intérieur de la ville, mais aussi pour le service suburbain et interurbain. C'est un énorme avantage pour le voyageur que de pouvoir communiquer avec n'importe quel point du pays, de sa propre chambre d'hôtel. Ici, et, en général, dans toute l'Europe, les hôteliers ne semblent point penser qu'il vaille la peine de procurer à leurs hôtes de telles facilités.

Dans les villes américaines, le développement du téléphone a déjà atteint un maximum qui semble, à l'heure actuelle, dépasser les limites du possible pour la plupart des villes d'Europe.

Dans une ville, j'ai constaté un développement de 23 téléphones pour 100 habitants. Dans les grandes villes, comme San Francisco, le développement est de 12 téléphones par 100 habitants.

Partout, l'accroissement annuel dans le nombre des téléphones en usage atteint de grandes proportions. Il n'existe pas de limite.

Il est évident qu'avec un bon service et un tarif raisonnable, un développement de 10 % (de téléphones), par rapport à la population, peut aisément être atteint actuellement. Les ingénieurs américains qui s'occupent de téléphonie affirment qu'on doit arriver à un développement de 20 %.

— Voilà une théorie audacieuse, Monsieur Hesketh. Quelle est donc la façon de procéder des Américains, pour obtenir un usage aussi général du téléphone ?

— La théorie n'est pas hardie puisqu'elle s'appuie exclusivement sur des faits. Pour arriver à ce résultat, voici les points principaux du programme : un service effectif, un tarif gradué, et, de la part du public, une connaissance complète de la valeur du service téléphonique.

La Batterie centrale

— Quel est, d'après vous, le système qui donne les meilleurs résultats ?

— D'après mes recherches, je crois pouvoir affirmer que le système dit à « Batterie Centrale » est actuellement reconnu par les ingénieurs-téléphonistes du monde entier, comme étant le meilleur des commutateurs.

En Amérique, on peut dire qu'en pratique, tout le service téléphonique est fait par « Batterie Centrale ». En Europe, ce système tend à s'introduire partout, et dans les quelques endroits où ce n'est pas le cas, ce n'est jamais qu'une question locale ou de propriété qui y met obstacle, et non pas un manque de foi, à l'égard du système, de la part des ingénieurs responsables.

Aujourd'hui, tous les fabricants de téléphone font

des appareils à « Batterie Centrale ». A vrai dire, la « Batterie Centrale » est plutôt un principe général qu'un système particulier. Il existe une foule de systèmes parmi lesquels on peut choisir, et quoique la méthode générale de travail et les résultats soient approximativement les mêmes dans tous les systèmes, les détails des appareils et les moyens d'arriver aux mêmes résultats diffèrent beaucoup entre eux.

En Amérique, il y a beaucoup de grandes fabriques téléphoniques qui toutes construisent des appareils à « Batterie Centrale », bien que plusieurs d'entre elles aient, quant aux détails, deux ou trois systèmes différents. En Europe, les principaux fabricants téléphoniques ont aussi adopté la « Batterie Centrale » et introduisent des systèmes qui, en principe, suivent les systèmes américains.

— Nous devons alors accepter comme un fait établi que la « Batterie Centrale » s'est affirmée comme un principe général ?

— Sans aucun doute. Aucun système n'est proposé actuellement, excepté la « Batterie Centrale », et justement ici, à Londres, nous voyons le système entier transformé peu à peu en « Batterie Centrale ». Le travail que fait maintenant le *Post Office* et la *National Telephone Co* donnera éventuellement à la ville de Londres un service téléphonique moderne et complet. Mais ce travail demandera naturellement un certain temps, l'énorme surface de Londres étant pour ainsi dire unique parmi les grandes villes du monde entier, et le système existant devant être non seulement changé, mais aussi étendu à toutes les parties de la métropole.

— Sur le Continent, en général, trouvez-vous la même opinion relativement à l'emploi du système dit à « Batterie Centrale » ?

— Cette opinion est absolument unanime, et tous les nouveaux travaux en fournissent la preuve pratique.

Pendant la dernière, ou les deux dernières années, plusieurs systèmes téléphoniques du Continent ont été refaits sur le système de la « Batterie Centrale ». J'ai constaté qu'à La Haye, Bruxelles, Budapesth et Varsovie, les nouveaux systèmes téléphoniques à « Batterie Centrale » qui y sont en usage donnent entière satisfaction au public, et j'ai pu aussi m'assurer que tous les nouveaux travaux actuellement en cours sur le Continent se poursuivent dans cette même voie.

— Voilà qui est très intéressant. Maintenant, Monsieur Hesketh, comme il y a eu depuis quelque temps beaucoup de discussions dans notre pays sur la question téléphonique, je désirerais vous demander quel est, suivant vous, le point le plus important en cette matière ?

Tarifs proportionnels

— A mon avis, pour envisager convenablement la question téléphonique, il faut placer en premier lieu la question du bon service et du développement, et en deuxième lieu la question des tarifs.

L'expérience universelle montre que le public des

grandes villes désire un **service bien fait** et le veut largement développé.

Quant aux tarifs, le meilleur principe est, sans aucun doute, un tarif gradué, permettant à l'abonné de payer proportionnellement à l'usage qu'il a fait du service téléphonique. C'est une grande erreur que de baser le service téléphonique sur un prix uniforme et peu élevé pour un usage illimité. En Amérique, les Compagnies téléphoniques indépendantes se rendent maintenant compte de l'erreur qu'elles ont commise en basant leur service sur un prix forfaitaire uniforme et peu élevé.

Elles n'ont pas seulement trouvé que l'organisation d'un service efficace et son développement rapide coûtent plus cher qu'elles ne l'avaient prévu, mais elles ont pu se rendre compte que le système du tarif proportionnel est bon en théorie aussi bien qu'en pratique. En conséquence, les Compagnies indépendantes se voient maintenant contraintes d'essayer d'augmenter leurs prix et d'introduire le tarif gradué par conversation ; mais il est beaucoup plus facile de parler d'élever les prix que de persuader au public de payer un prix supérieur, une fois qu'il s'est habitué à un tarif peu élevé.

— Quand vous parlez de prix gradués et de payer proportionnellement à l'usage, voulez-vous dire strictement un prix par conversation, un paiement pour chaque appel ?

— Il y a plusieurs moyens de proportionner les prix du service téléphonique, mais ils arrivent tous au même résultat : donner un service proportionné aux demandes de l'abonné, et le lui faire payer approximativement pour ce qu'il en consomme. Les lignes communes à plusieurs abonnés sont un moyen accepté de faire varier les prix. Sur les lignes non communes, les conversations taxées donnent à l'abonné le meilleur service téléphonique, et le paiement en est réglé simplement par la quantité de service demandé.

Tableaux privés et Lignes communes

— Le meilleur système, pour arriver à fournir un excellent service téléphonique, sur une grande échelle, est le *Tableau Privé*, qui est tout spécialement adapté aux exigences des grandes maisons d'affaires, des hôtels et des résidences particulières. Avec un *Tableau Privé* annexé, chaque abonné au téléphone a un appareil sur son bureau ou dans sa chambre, et le préposé au tableau agit comme un distributeur de communications, tous les appels allant à la personne demandée et étant envoyés par elle ; de sorte qu'il n'existe plus qu'un minimum de temps et de frottement dans l'emploi de ce service.

En Amérique, la méthode des *Tableaux Privés* pour faire le service d'un grand nombre d'abonnés a été développée au plus haut point. Dans les villes, tous les grands établissements d'affaires et tous les hôtels et maisons de rapports ont leur *Tableau Privé*. Quelques-uns d'entre eux desservent plusieurs centaines de téléphones sous un même toit. Un hôtel, à New-York, en a plus d'un millier !

— Alors, vous avez confiance dans les lignes communes à plusieurs abonnés ?

— Comme moyen propre à graduer les tarifs ? certainement. On peut marcher hardiment dans cette voie. Le poste téléphonique des lignes communes, en tant que machine à parler, est exactement aussi bon qu'un poste à lignes non communes ; mais, nécessairement, lorsque vous avez plusieurs postes sur une même ligne, une seule personne peut se servir d'un poste à un moment donné. Par conséquent, un abonné ayant un poste greffé ne peut pas en faire usage sans restriction, comme peut le faire un abonné ayant une ligne non commune. Mais il n'en a pas besoin, ou plutôt, il ne sent pas la restriction. La ligne commune est spécialement adaptée pour les petits abonnés et l'on peut constater, qu'en effet, il ne survient que peu d'ennuis et de froissements du fait que les appels de deux abonnés greffés coïncident.

Je ne crois pas cependant au succès de l'essai qui tend à rendre le service des lignes communes aussi commode que le service des lignes non communes. Dans les lignes non communes, on fournit un certain service à ceux qui ne sont pas disposés à payer le prix total pour avoir de plus grandes facilités. En essayant de rendre le service sur les lignes communes aussi bon que sur des lignes non communes, par l'introduction des appels à sélection et des systèmes « lock out » permettant la mise hors circuit des autres coabonnés, on complique l'appareil et on augmente tellement le prix de l'entretien qu'on perd le bénéfice résultant de l'application de plusieurs postes sur une même ligne.

Quelques-uns de ces systèmes pour les lignes communes me semblent pousser les choses trop loin dans cette voie. A mon avis, un arrangement raisonnable est l'appel à sélection sur les lignes à deux postes et l'appel à semi-sélection pour les lignes à quatre postes. Sur les lignes à deux postes, chaque abonné n'entendrait la sonnerie que quand il serait appelé, et sur les lignes à quatre postes, chaque abonné entendrait les appels destinés à un autre abonné, aussi bien que les siens.

— Comment s'arrange-t-on sur les lignes à dix et vingt postes ?

— Dans ces cas-là, le service est « bon marché » et on ne peut même pas essayer de le rendre pareil au service des lignes non communes. On a nécessairement un code d'appels, et les abonnés doivent apprendre à distinguer leur propre signal. Mais l'avantage des lignes à dix postes est qu'elles permettent de développer le service parmi les petits abonnés qui ne veulent pas payer un service avec ligne non commune, et qui n'emploieraient pas du tout le service, s'ils ne pouvaient l'avoir à bon marché. Avec cette catégorie de service, on a obtenu un énorme développement du service téléphonique dans l'Ouest américain et dans les districts ruraux.

A mon avis, les lignes à dix postes ne devraient être employées que dans les campagnes, et non dans les villes.

Commutateurs automatiques

Le Téléphone à New-York

— Allons-nous abandonner les opératrices téléphoniques et faire nos appels en jouant un concerto sur une série de boutons, ou en tournant un cadran ?

— Le commutateur automatique apparaît certainement à l'horizon téléphonique. Il y a au moins une demi-douzaine de systèmes automatiques qui témoignent de beaucoup d'ingéniosité. Jusqu'ici, cependant, un seul d'entre eux a été essayé avec un certain succès. A Grand Rapids, Michigan, j'ai vu un commutateur automatique, faisant un service régulier sur plus de 6.000 lignes en service. Ce commutateur est en service depuis un an. Il donne un bon service et les abonnés semblent prendre plaisir à faire leurs propres appels en « tournant un cadran ».

Il est plus que douteux cependant que le commutateur automatique soit appelé à remplacer toutes les autres méthodes. La tendance de la grande majorité des ingénieurs téléphonistes, bien que tous reconnaissent l'ingéniosité des systèmes automatiques et les avantages des commutateurs automatiques sous certaines conditions, est en faveur du système direct à *Batterie Centrale*.

Il ne faut pas oublier que le système à « Batterie Centrale » est déjà largement automatique et qu'il le deviendra sans doute encore davantage quand des perfectionnements y auront été apportés. Le perfectionnement probable sera celui qui consiste à placer plus de systèmes automatiques entre les mains de l'opératrice, et de maintenir le poste d'abonné dans son état actuel de simplicité, où toute la manœuvre de l'abonné se réduit à ceci : décrocher et raccrocher le récepteur.

— Parmi tous les systèmes téléphoniques que vous avez vus, Monsieur Hesketh, quel est, suivant vous, le plus complet ?

— Sans hésitation, c'est celui de New-York. Le système téléphonique de New-York est le plus bel exemple d'une installation téléphonique complète que j'aie vue.

Tous les commutateurs sont équipés d'une façon uniforme ; ils sont tous dans des constructions à l'épreuve du feu, construites et aménagées spécialement pour le téléphone. La distribution par câbles est, pour la plus grande partie de la ville, conduite de telle façon que les lignes sont dans des câbles couverts en plomb sur toute la distance qui sépare le commutateur des maisons des abonnés. Le service est, à tous égards, excellent.

Le développement actuel du service n'est pas si grand que dans quelques-unes des villes de l'Ouest de l'Amérique, mais, néanmoins, le système de New-York est de beaucoup la plus vaste installation du monde. Il dessert actuellement plus de 150.000 postes. Il est aussi, sans aucun doute et à tous les égards, le mieux équipé. Londres aura dans quelque temps un service téléphonique analogue à celui de New-York, puisque le travail y est

conduit, à peu de chose près, de la même manière qu'à New-York ; mais la superficie de Londres est beaucoup plus grande que celle de New-York et le travail nécessaire pour établir une distribution complète dans une ville couvrant plus de 600 milles carrés, est un travail d'une grandeur et d'un prix effrayants. Autant qu'on en peut juger par ce qui a été fait jusqu'ici, les travaux du téléphone, à Londres, sont excellents.

— Il y a eu une discussion sur le travail fait dans les systèmes téléphoniques municipaux en Angleterre. Monsieur Hesketh, avez-vous eu l'occasion de voir l'un de ces systèmes ?

— Oui, j'en ai vu un ou deux au cours de mes voyages, mais à ce sujet, je préférerais n'exprimer aucune opinion.

Le Téléphone en Australie

— Espérez-vous établir beaucoup de téléphones en Australie, et allez-vous acheter votre matériel téléphonique en Angleterre ?

— J'espère que dans un temps très rapproché nous pourrions soumettre nos plans au Gouvernement pour un grand développement du téléphone.

Je suis absolument convaincu que dans n'importe quelle ville d'Australie un développement d'au moins 10 % peut être atteint, dans le cours normal des affaires, et qu'un système téléphonique doit être prévu, dès le début, pour assurer ce développement.

J'espère qu'en Australie, nos plans seront établis sur ces bases.

Quant à acheter notre matériel en Angleterre, nous devons espérer que les fabricants anglais pourront nous fournir ce dont nous aurons besoin à des prix convenables.

Je dois dire cependant qu'en ce moment ils semblent n'avoir atteint que difficilement les progrès nécessaires pour arriver à construire de grands systèmes téléphoniques.

Télégraphie et Téléphonie

— Je suppose que vous avez aussi porté votre attention sur la télégraphie ?

— Oui. Le principal objectif de mon voyage était l'étude des questions téléphoniques, mais j'ai naturellement prêté quelque attention au télégraphe, et je puis résumer mes impressions sur la télégraphie, très succinctement.

Ce que l'Angleterre a à apprendre de l'Amérique en téléphonie, l'Amérique, sans aucun doute possible, peut l'apprendre de l'Angleterre en télégraphie. En ma qualité d'Anglais, il m'est très agréable de pouvoir l'affirmer. Il me paraît hors de doute que le système télégraphique de la Grande-Bretagne est, comme service général, de beaucoup en avance sur tous les autres systèmes du monde. Le *Telegraph Department* a fait de remarquables travaux, durant ces dernières années, en posant des lignes télégraphiques souterraines à travers tout le pays. Quand j'ai quitté le pays en 1896, je

n'aurais pas cru possible que le système pût quadrupler d'importance sur des lignes souterraines entre Londres et Leeds.

— Comment expliquez-vous la différence dans l'état relatif des deux pays en télégraphie et en téléphonie ?

— Eh bien ! en allant au fond des choses, la télégraphie est née en Angleterre, et la téléphonie est née en Amérique. Dans les premiers temps, le télégraphe fut sans doute développé sur des bases plus scientifiques en Angleterre que nulle part ailleurs. Avec l'extension rapide de la télégraphie terrestre et sous-marine, il s'est formé un lien, dans ce pays, entre les ingénieurs du télégraphe et les inventeurs, et cette entente a laissé une profonde empreinte dans l'art de la télégraphie.

De même, le téléphone, au début, au point de vue des affaires et au point de vue technique, s'est plus rapidement développé en Amérique que nulle part ailleurs. De sorte que, en Amérique, il s'est formé un lien entre les inventeurs et les ingénieurs du téléphone ; c'est ce qui a fait du téléphone une science distincte.

Ce résultat est naturel, car il est inévitable, quand tant d'intelligences travaillent constamment et assidûment à résoudre les problèmes d'une science nouvelle et en voie de progrès, que cette science atteigne un développement rapide et constant.

PRIME absolument gratuite

OFFERTE AUX ADHÉRENTS

La carte d'identité, dont la création a été décidée il y a quelque temps par le Conseil d'administration, va être adressée, presque en même temps que notre *Bulletin*, à tous ceux de nos adhérents que ne l'auraient pas encore reçue.

Cette carte d'identité, qui leur sera très utile, comporte un emplacement réservé à la photographie du titulaire.

Par suite d'un accord intervenu entre l'un des plus habiles photographes de Paris,

M. ANTHONY'S, 44, rue Pasquier

(GARE SAINT-LAZARE)

et l'Association. Nous pouvons offrir *gracieusement* à tous les adhérents, la photographie qui doit être apposée sur cette carte.

Se présenter muni de la carte d'identité, à la

PHOTOGRAPHIE D'ART

ANTHONY'S

44, Rue Pasquier (En face la Cour de Rome)

GARE SAINT-LAZARE

Téléphone 322.85

Le Gérant : F. SEGOND.

Imp. Bourse de Comm. (Bivort), 33, r. J.-J.-Rousseau, Paris.

TIRAGE CERTIFIÉ : 8.000 EXEMPLAIRES.